

Compte rendu – Session de travail du mardi 15 mars 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 15 mars 2022 en présence des journalistes par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Est absent : M. Jean Lamarche

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 15 février 2022

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 15 février 2022.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 3, 4, 6, 7, 8, 9, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 37, 55, 57, 58, 61, 74, 77, 83 et 92.</p> <p>Plus précisément, aux points 3 et 6, M. Pierre Montreuil affirme avoir reçu des demandes de citoyennes et citoyens qui s'inquiètent de l'installation d'un compteur d'eau dans leur résidence. M. Dany Carpentier veut s'assurer que le règlement s'adresse autant au secteur résidentiel qu'industriel. M. Pierre-Luc Fortin demande quant à lui quelle sera la prochaine étape si les cibles de consommation d'eau potable ne sont pas atteintes. M. Dominic Thibeault explique que les deux points à l'ordre du jour concernent des règlements d'emprunt pour faire l'acquisition de compteurs d'eau pour les résidences et les institutions, commerces et industries (ICI). Dans les résidences, les compteurs d'eau serviront à caractériser la consommation d'eau sur le territoire, ce qui est une demande formulée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Des compteurs seront installés dans des secteurs de suivi et d'autres dans des résidences. La Ville fera appel à des volontaires pour l'installation de ces compteurs. M. Thibeault souligne que ces volontaires, qui paient déjà la taxe d'eau sur leur compte de taxes foncières, ne paieront aucuns frais supplémentaires liés à leur consommation d'eau potable. Chaque été, environ 1000 interventions sont effectuées auprès de la population trifluvienne par la Brigade verte et de 30 à 100 constats d'infraction sont donnés. En ce qui concerne les ICI, des compteurs seront installés et une facturation en fonction du code d'utilisation des biens-fonds (CUBF) sera appliquée. Si la Ville n'arrive pas à atteindre les cibles fixées par le MELCC, toutes les résidences, les institutions, les industries et tous les commerces devront être munis d'un compteur d'eau à des fins de tarification. M^e François Bélisle réitère sa demande de bien expliquer à la population la demande du MELCC afin qu'elle comprenne l'importance d'économiser l'eau potable.</p> <p>Au point 4, M. Pierre Montreuil demande si le montant de 17 millions \$ a augmenté ou diminué pour les immeubles industriels municipaux. M^e Yolaine Tremblay répond que le dernier règlement a été adopté en 2019 afin de couvrir les cautionnements autorisés pour l'acquisition d'immeubles, motels et incubateurs industriels. Le montant du règlement est fixé en fonction du besoin annuel annoncé. Mme France Cinq-Mars ajoute que la caution n'excède jamais 50 % du portefeuille immobilier d'IDÉTR.</p> <p>Au point 7, M. Pierre-Luc Fortin demande si les avant-projets étaient faits à l'interne auparavant. Mme France Cinq-Mars répond que le coût de ces services a longtemps été imputé directement au règlement d'emprunt des travaux et que cela entraînait de l'imprécision et des retards dans l'analyse pour la préparation des plans et devis. Ce règlement spécifique pour les services professionnels permet à la Ville de bien préparer les projets et de mieux élaborer le PTI et d'avoir une meilleure planification.</p> <p>Au point 8, M. Dany Carpentier demande quels sont les projets visés. M. Robert Dussault répond qu'il s'agit d'études d'opportunité qui permettent de mieux cibler les avant-projets. M. Carpentier demande s'il est possible de mentionner les endroits concernés. M. Dussault répond qu'ils sont indiqués dans le plan de gestion des immeubles et de l'eau potable, mais qu'il posera la question à M. Frédéric Maurais.</p> <p>Au point 9, Mme Pascal Albernhe-Lahaie demande s'il y a une différence entre le coût estimé et le coût réel. M^e Annie Pagé répond qu'il s'agit d'un règlement d'emprunt et non pas d'un appel d'offres. L'estimé représente le règlement d'emprunt. Dans le cas présent, il ne s'agit pas de l'octroi d'un contrat, mais bien d'un estimé à haute altitude; le coût se précisera lors de la préparation des documents d'appel d'offres, et on connaîtra le résultat final lors de la réception des soumissions.</p> <p>Au point 18, Mme Geneviève Auclair affirme qu'il y a douze solutions possibles, mais que deux ou quatre solutions ont été retenues. Elle souhaite en savoir plus. M. Dominic Thibeault répond que dans le cadre du plan stratégique des eaux usées, des solutions ont été trouvées pour le futur développement des infrastructures d'eaux usées de la Ville. De ces solutions, les deux meilleures ont été conservées à des fins d'évaluation des projets.</p> <p>Aux points 22, 24 et 26, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il est trop tard pour faire de ces quartiers des quartiers à valeur ajoutée (densité, canopée, transport durable) puisqu'il y a une demande de la population pour ce type de quartier. M. Robert Dussault répond que le plan directeur a été réalisé en collaboration avec le promoteur. M. Dominic Thibeault ajoute que la Ville demande aux promoteurs d'en faire toujours davantage pour améliorer les nouveaux développements. En ce qui concerne la densité, il y aura des résidences unifamiliales, des immeubles de quatre logements et des immeubles de huit logements. M. Thibeault précise qu'il s'agit d'un sujet récurrent discuté au Comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire.</p> <p>Aux points 22, 23 et 24, M^e François Bélisle affirme que dans ces nouveaux quartiers, les rues prolongées deviennent très longues et que cela amène les résidentes et les résidents du secteur à dépasser la vitesse permise. Il demande que les prochains développements comprennent des rues en boucle ayant plus d'une entrée et d'une sortie. Il souhaite aussi que les immeubles multilogements soient construits au début des rues et non pas à la fin afin de prévenir les excès de vitesse.</p> <p>Au point 25, M. Dany Carpentier demande si un certificat d'autorisation (CA) du MELCC est exigé à cet endroit et quelle est la densité prévue pour ce nouveau développement résidentiel. M. Dominic Thibeault répond qu'il s'agit d'un terrain assez sablonneux, et que l'étude effectuée a révélé qu'il n'y avait pas de milieux humides à protéger et qu'aucun CA n'est nécessaire. Pour ce qui est de la densité, M. Daniel Cournoyer répond qu'il y aura une mixité entre l'unifamilial et le multifamilial.</p>
--------------	---

Aux points 24 et 27, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande s'il est encore possible d'agir pour qu'il y ait le plus grand nombre d'espaces verts. M. Dominic Thibeault répond que des modifications de dernière minute ont d'importantes répercussions sur l'échéancier des projets, mais que le sujet est abordé dans la préparation des plans directeurs. Dans ces deux projets, les espaces verts ont été intégrés dans les plans directeurs. M. Robert Dussault ajoute que les espaces verts sont réglementés et encadrés par les normes d'urbanisme et qu'il est impossible de revenir en arrière avec les promoteurs.

Au point 28, M^e Yolaine Tremblay annonce qu'un point sera ajouté en Affaires nouvelles à la séance publique : une résolution de désignation des membres de la nouvelle Commission sur les ressources humaines.

Au point 37, M^e Yolaine Tremblay informe les membres du Conseil que le nom d'une des deux entreprises sera rayé de l'ordre du jour de la séance publique et ne recevra pas de prêt.

Au point 55, M. Dany Carpentier affirme ne pas avoir trouvé l'emplacement sur JMap et demande où il se situe. M. Robert Dussault répond qu'il s'agit du 3750 de la rue L.-P.-Normand. M. Dominic Thibeault ajoute qu'il s'agit d'une partie de lot où un milieu humide est présent, mais que c'est le frontage du lot qui sera vendu, ce qui exclut le milieu humide et la bande de protection de 10 mètres. M. Richard W. Dober dit s'être rendu sur place pour y prendre des photos. Il a remarqué un boisé autour du lot, et exprime une certaine inquiétude par rapport à l'utilisation qui sera faite du lot. M. Dussault répond que la Ville exige une construction sur le lot et qu'il n'y aura pas seulement de l'entreposage. Il ajoute que IDETR reçoit les demandes des entrepreneurs et analyse les dossiers avant de proposer à la Ville la vente de terrains à des promoteurs. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande quant à elle si ce terrain fait partie de la vision de développement ou s'il s'agit de petits lots existants. M. Dussault répond que ce sont de petits lots existants.

Au point 57, M^e François Bélisle demande si l'obligation de construire demeure et si un délai supplémentaire a été accordé pour la construction. M^e Yolaine Tremblay explique qu'une des deux entreprises occupait le terrain et qu'il faut régulariser qui est le propriétaire du terrain. Elle ajoute que la Ville ne donne pas main levée de son droit de préemption.

Au point 58, M. Pierre-Luc Fortin demande si un bilan du projet pilote a été fait et pourquoi le projet n'est pas ouvert à tous cette année. M. Marc-André Godin répond qu'une des raisons pour lesquelles il y aura 100 permis est que le projet pilote a débuté en avril dernier et qu'il était nécessaire de faire un tour de roue complet (avoir vécu un hiver) avant d'ouvrir le projet à tous, ce qui n'était pas le cas au moment de la préparation du budget à l'automne 2021. Un plus grand nombre de permis devrait être offert en 2023.

Au point 61, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande pourquoi deux écrans extérieurs sont achetés pour le Colisée Vidéotron. M. Jean-François Houde explique qu'il s'agit d'un appel d'offres en deux volets, ce qui donnera deux contrats distincts, un pour l'Amphithéâtre et l'autre pour le Colisée. Il ajoute que pour le Colisée, une soumission est actuellement en analyse et en négociation (une seule soumission conforme a été reçue). Et pour ce qui est de l'Amphithéâtre, il ne s'agit pas d'un écran, mais bien d'une série de tuiles numériques et il s'agit d'un remplacement puisque l'écran qui s'y trouve a été acheté en 2016. Mme Sophie Desfossés précise que la garantie est terminée, ce qui explique le remplacement. Mme Alberne-Lahaie demande ce qui est fait avec l'écran désuet. M. Houde répond qu'il sera vendu. M. Richard W. Dober est étonné que la durée de vie de ces écrans soit de 5 à 6 ans. Mme Desfossés explique qu'ils sont exposés au vent, au froid et à la poussière et qu'en remplaçant l'écran, on respecte la garantie de cinq ans. M. Dany Carpentier affirme qu'il faut continuer de mettre les équipements à jour et qu'une entente à cet effet a été signée par la Ville et la Corporation des événements. Il ajoute que le plan d'entretien est accompagné des montants nécessaires, et que des discussions avaient déjà eu lieu à ce sujet. M. Dober est surpris par ces prix élevés et souhaite en reparler durant le lac-à-l'épaule qui se tiendra en avril.

Au point 74, M. Dany Carpentier tient à souligner les efforts qui ont été déployés dans la préparation du plan d'action harmonisé.

Au point 77, M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'un débat de fond doit avoir lieu sur la question de la fermeture des piscines. Une étude a été faite, étude qui a porté sur des critères de fréquentation, mais aucune consultation n'a été faite auprès de la population pour comprendre pourquoi elle ne fréquente pas les piscines. Mme Sophie Desfossés explique que l'analyse effectuée a croisé la fréquentation des piscines et la gestion des actifs. De plus, l'automne dernier, la direction générale a demandé qu'un exercice de réingénierie soit fait, ce qui a mené au scénario de fermeture de cinq piscines sur deux ans. Des membres du Conseil prennent la parole et expriment leur malaise face à ces fermetures de piscines, dont certaines sont situées dans des quartiers défavorisés, qui représentent une coupe des services à la population et qui empêcheront les enfants d'apprendre à nager. D'autres membres du Conseil affirment qu'il s'agit d'une décision déchirante, mais qu'il faut respecter la capacité de payer des citoyennes et citoyens. Après une longue discussion, les membres du Conseil décident de retirer le point de l'ordre du jour, de fermer la piscine Jean-Perron dès l'été 2022 (piscine déjà fermée depuis deux ans et dont les coûts de redémarrage seraient très élevés), de tenir une rencontre permettant de débattre du scénario de fermeture et de reporter le point pour une recommandation à la séance publique du 5 avril prochain.

Au point 83, M^e François Bélisle demande à quel moment le remboursement final des dépenses électorales sera effectué. Mme France Cinq-Mars répond qu'elle va acheminer la demande à Mme Nathalie Cournoyer qui répondra aux membres du Conseil par courriel.

Au point 92, M. Richard W. Dober souhaite en savoir plus sur le Règlement d'application de la Loi favorisant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. M^e Yolaine Tremblay explique que selon le règlement, le Conseil municipal devait déterminer si un chien était potentiellement dangereux ou ordonner son euthanasie. Puisque les membres de l'ancien Conseil n'étaient pas à l'aise avec cette exigence, ils ont délégué ce pouvoir à des fonctionnaires, ce qui est permis. Le point à l'ordre du jour consiste à revoir la nomination des membres du comité.

M^e Yolaine Tremblay annonce le retrait du point 64 de l'ordre du jour de la séance publique.

Décision : Ajouter un point en Affaires nouvelles, modifier le point 37 de l'ordre du jour de la séance publique et retirer le point 64 de l'ordre du jour de la séance publique.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 15 mars 2022.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points demandés par les élus et élus municipaux

Sujet	Réglementation Airbnb – M. Pierre-Luc Fortin M. Pierre-Luc Fortin propose d'interdire les locations à court terme de type Airbnb dans les seconds logements ou les logements locatifs en raison de la crise du logement. M. Dany Carpentier répond que la Ville a déjà réglementé cet usage, et que si une discussion doit avoir lieu, elle doit porter sur la réglementation actuelle. M. Robert Dussault explique que les membres de l'ancien Conseil avaient demandé une ouverture pour ce type de location et, que dans le cadre de la refonte des outils d'urbanisme, des propositions ont été faites. M. Marc-André Godin ajoute que trois critères sont utilisés en matière d'hébergement touristique : la compétitivité, la cohabitation avec le voisinage et la pénurie (ou la crise) de logements. Il mentionne que dans les faits, il n'y a eu que très peu de conversion de propriété depuis cinq ans. En effet, douze demandes ont été présentées concernant de la location à court terme, et quinze unités de logement ont été perdues. Il comprend la demande faite à la grandeur du Québec, mais affirme qu'à Trois-Rivières, tout se passe bien. M. Godin explique enfin qu'il y a deux catégories d'hébergement touristique : l'usage principal et l'usage secondaire que peut en faire un propriétaire occupant pas plus de deux semaines consécutives et au maximum quarante-cinq jours par année. M. Carpentier croit qu'il serait bien de rappeler la réglementation trifluvienne à ce sujet.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. Luc Tremblay, président, annonce qu'il a été question de la fermeture des piscines à la dernière réunion du Comité. Les autres sujets traités étaient confidentiels.</p> <p>Comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire : M. Pierre-Luc Fortin, président, annonce qu'il y aura une démarche de participation publique dans le cadre de la Politique d'aménagement durable et qu'il y a eu une discussion sur l'affichage aux entrées de la Ville.</p> <p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville : M. Pierre Montreuil, président, annonce qu'un courriel a été envoyé au ministre Jean Boulet concernant la réduction de la vitesse sur l'autoroute 40, et qu'il a été question de deux arbres décisionnels concernant le pavage, d'un arbre décisionnel concernant le stationnement en milieu résidentiel et de l'adoption d'un arbre décisionnel concernant la mise en place ou le retrait de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite ou de débarcadères pour transport adapté.</p> <p>Assurer un environnement sain et propre : Mme Geneviève Auclair, présidente, annonce qu'il y a eu une présentation sur l'aménagement du sentier de la Cédrière dans le district des Carrefours; les autres points discutés étaient confidentiels.</p> <p>Comité Assurer la gestion des eaux : M^e François Bélisle, président, annonce que les deux sujets discutés étaient confidentiels.</p> <p>Comité Assurer la sécurité des milieux : M. Jonathan Bradley, président, annonce que les sujets discutés étaient confidentiels.</p> <p>M^e Yolaine Tremblay informe les membres du Conseil qu'un point a été omis à l'ordre du jour de la séance publique, il s'agit du deuxième projet concernant le cadre normatif. Il sera ajouté en Affaires nouvelles.</p>
Décision : Ajouter un point en Affaires nouvelles.	
Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.	

Échéancier / suivi : Séance du 15 mars 2022.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Bilans, résultats de sondage et états de situation

Auscultation des chaussées – MM. Patrice Gingras et Alain Lizotte

MM. Patrice Gingras et Alain Lizotte présentent le rapport d'auscultation des chaussées réalisé par la firme GIE. À l'aide d'un véhicule multifonctions, la firme a mesuré le confort de roulement en mm/m (indice de rugosité international) ainsi que les ornières et la fissuration. M. Gingras explique que le calcul de l'indice de surface (PCI) est fait à partir des défauts relevés durant l'évaluation (type, sévérité, étendue). L'indice « 100 » équivaut à une chaussée exempte de défauts de surface et l'indice « 0 » équivaut à un niveau de dégradation maximum. Au 18 août 2021, l'état général du réseau routier de la Ville de Trois-Rivières était de 63, ce qui équivaut à « Bon ». Les rues locales reçoivent la note de 59 (Passable), les artères reçoivent la note de 70 (Bon) et les collectrices reçoivent la note de 69 (Bon). Pour attribuer ces notes, la firme a utilisé une durée de vie de vingt-huit ans pour l'ensemble des classes fonctionnelles du réseau, ce qui est le même modèle de détérioration que celui utilisé par le ministère des Transports du Québec. La firme a analysé la condition des chaussées sur cinq ans si aucun investissement n'est réalisé sur le réseau routier et conclut que le PCI perdrait 16 points de pourcentage. M. Gingras rappelle la politique en vigueur à la Ville concernant le pavage (interventions selon les indices de surface PCI) et présente les cinq scénarios d'analyse qui tiennent compte d'un « arriérage » estimé à 74 millions \$ et les effets sur dix ans de chacun des scénarios :

Sujet

- Scénario 1 : budget annuel réel courant (10 millions \$) avec politique d'entretien réactive → après dix ans, le PCI baisse à 51 (Passable)
- Scénario 2 : élimination des travaux « d'arriérage » avec politique d'entretien réactive → besoin en financement annuel sur dix ans évalué à 25 millions \$ et rehausse le PCI à 82
- Scénario 3 : maintien du niveau de service actuel (PCI = 63) avec politique d'entretien réactive → niveau de financement annuel requis sur dix ans pour conserver le PCI à 63 est de 14,2 millions
- Scénario 4 : diminution du niveau de service au niveau de 2015 (PCI = 54) → sur dix ans, financement de 11,8 millions \$ pour maintenir le PCI à 54
- Scénario 5 : stabilisation de la dette « d'arriérage » des travaux → budget annuel de 20,5 millions \$ pour rehausser le PCI à 76.

MM. Gingras et Lizotte terminent leur présentation en indiquant que le rapport d'auscultation des chaussées recommande de conserver le niveau de financement annuel courant à 10 millions \$. Ils répondent ensuite aux questions des membres du Conseil, notamment au sujet de la courbe de dégradation, du financement annuel et des effets des changements climatiques sur les chaussées.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation PowerPoint « Présentation rapport d'auscultation des chaussées ».